



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E90381

VALABLE JUSQU'AU 26/06/2026

ÉDITÉ LE 23/05/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/05/2009

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 28/04/2009  
100 000

Raison sociale : SARL LA BOUTIQUE DE LA FENETRE

1 RUE DE GOUY  
62112 CORBEHEM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ARRAS 2009B00544

Siret : 512 111 683 00011

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 0053379/J

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 120248138

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 120248138

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Téléphone : 03 27 86 24 73

Portable : 06 84 12 83 64

Site Internet : www.laboutiquedelafenetre.com

E-mail : laboutiquedelafenetre@orange.fr

Responsabilité légale :

HANNEQUIN XAVIER PRÉSIDENT

Fax : 03 27 86 15 88

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	26/06/2024
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	18/05/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	12/06/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	12/06/2024
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE  
272, BOULEVARD GEORGES  
CLEMENCEAU  
B.P. 16013  
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.